

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE PEYRAT DE BELLAC DU MERCREDI 21 MARS 2018**

Approbation des comptes de gestion de l'année 2017 établis par Mr CEROUX

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, déclare que les comptes de gestion établis par Mr CEROUX pour l'année 2017 n'appellent pas d'observation ni de réserve de sa part.

Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal – année 2017

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions, décide l'affectation suivante :

Résultat de l'exercice	141 750.19 €
Résultat de fonctionnement cumulé à affecter	559 575.07 €

- affectation en réserves (investissement) 132 400 €
- reste sur excédent de fonctionnement à reporter 427 175.07 €

Affectation du résultat de fonctionnement du budget assainissement – année 2017

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions, décide l'affectation suivante :

Résultat de l'exercice	41 861.37 €
Résultat de fonctionnement cumulé à affecter	41 861.37 €

- affectation en réserves (investissement) 41 861.37 €

Service public d'assainissement – surtaxe communale

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre, fixe le montant de la surtaxe communale d'assainissement, au 1^{er} juillet 2018, pour les abonnés raccordés ou raccordables aux réseaux publics d'assainissement de la commune à :

- Partie fixe 55 € par compteur
- Partie variable 1.65 €/m³ d'eau consommée

Vote des 3 taxes directes locales – année 2018

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux des 3 taxes locales comme suit :

- * taxe d'habitation : 11.97%
- * taxe foncière bâti : 15.97%
- * taxe foncière non bâti : 55.88%

Budget primitif 2018 – Budget principal

Le conseil municipal, vote, par 12 voix pour et 3 abstentions, le budget principal pour l'année 2018

- 984 148.07 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 448 851 € en dépenses et recettes d'investissement

Budget primitif 2018 – Budget assainissement

Le conseil municipal, vote, par 12 voix pour et 3 abstentions le budget assainissement pour l'année 2018 :

- 65 557 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 296 438 € en dépenses et recettes d'investissement

Demandes de subventions diverses

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas accorder de subventions aux associations suivantes : Ligue des Droits de l'Homme, Maison Familiale et Rurale de Beynac et Association des Conciliateurs de Justice du Limousin.

Salle communale de Sissac – Acquisition immeuble

Le conseil municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, décide de ne pas acquérir l'immeuble DUBIS situé 1 rue du Ruisseau à Sissac. En effet, les travaux de réhabilitation de cet immeuble en salle communale (destiné à un lieu de rencontre pour les habitants du village de Sissac) rajoutés au prix de vente (20 000€) représenteraient un coût très important pour la collectivité.

Convention constitutive de groupement – Restauration du Vieux Pont de Beissat – Avenant n°2

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive de groupement pour la restauration du Vieux Pont de Beissat afin d'inclure les aménagements des abords.

Dénomination de la rue Charles Silvestre

La commune de Bellac a décidé de donner un nom à la rue desservant le secteur des Grandes Terres. Cette voie, étant mitoyenne avec notre commune, le conseil municipal, par 9 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, décide de renommer, en accord avec la municipalité de Bellac, les lieux-dits « Le Ralais » et Tous Vents » rue Charles Silvestre.

FREDON : Plan d'entretien communal

Le conseil municipal, souhaite, à l'unanimité, faire réaliser un plan d'entretien communal par la FREDON et sollicite une subvention auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne. Ce plan d'entretien communal est un outil à la décision. Il permettra de faire un bilan de ce qui est réalisé sur la commune et des possibilités d'évolution pour atteindre le « zéro pesticide » dans le futur.

Adhésion de la CCHLeM au syndicat mixte DORSAL

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat mixte DORSAL qui a pour objet, la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communications électroniques et activités connexes sur le territoire de ses membres.

Mme le Maire soussignée constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 21 mars 2018 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 24 mars 2018 conformément aux prescriptions de l'article L2125-25 du C.G.C.T.

Le Maire,
M. FREDAIQUE-POUPON

DÉLIBÉRATION

N° 2018/005

(1) DU CONSEIL MUNICIPAL

(1) DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU COMITÉ

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice
 Nombre de membres présents ..
 Nombre de suffrages exprimés ..
 VOTES : Contre Pour
 Date de convocation : 15 mars 2018

Séance du 21 mars 2018 à 17h 30 heures

M le Maire sort et ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M^{me} Anielle NIVARD, 1^{er} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M^{me} Martine FREDRIGUE Joubert, (3) Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENTS			ENSEMBLE				
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)			RECETTES ou EXCÉDENTS (4)			DÉPENSES ou DÉFICIT (4)			RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés				417	834	88				177	478	18				595	303	36
Opérations de l'exercice	702	169	93	843	912	142	487	104	21	303	466	60	189	266	141	147	379	02
TOTAUX	702	169	93	1261	737	30	487	104	21	480	945	08	189	266	141	742	682	38
Résultats de clôture				559	575	07	6	159	13							553	415	94
Restes à réaliser							37	640	00				37	640	00			
TOTAUX CUMULÉS																		
RÉSULTATS DÉFINITIFS																515	775	94

COMPTE ANNEXE POUR Budget abaissement

Résultats reportés										154	835	51				154	835	51
Opérations de l'exercice	26	922	22	68	783	59	417	000	06	342	733	60	473	922	28	44	517	19
TOTAUX	26	922	22	68	783	59	417	000	06	497	569	11	473	922	28	566	352	70
Résultats de clôture				41	861	37				50	569	05				92	430	42
Restes à réaliser																		
TOTAUX CUMULÉS																		
RÉSULTATS DÉFINITIFS																92	430	42

1) Rayer les mentions inutiles.
 2) Conseil municipal, commission administrative ou comité.
 3) Maire ou Président.
 4) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats détaillés ».